

y destine, avant que la graine soit bien mûre : cependant , je le répète, nos Oeconomos feront mieux de faire venir la graine de tréfle ou d'Hollande ou de Flandre.

Nous passons à présent à la seconde espèce d'herbe, dont nous avons examiné les qualités ci-dessus, c'est-à-dire, au sainfoin.

Quoique nous ayons avancé quant à cette espèce d'herbe, qu'elle étoit la plus utile dans les endroits où l'augmentation du fourage, par l'établissement des herbes artificielles, étoit la plus nécessaire ; nous ne nous y arrêterons pas. Ou cet ouvrage sera approuvé par mes juges, ou ils le mettront de côté. Dans le premier cas on l'insérera dans les mémoires, & il se trouveroit à double dans le même Livre. Le mémoire sur la culture de cette herbe artificielle qui se trouve dans ce recueil, contient déjà tout ce qui pourra servir d'instruction à l'Oeconome sur cette matière. Je ne ferai donc que répéter ce que le judicieux Auteur de cet Ecrit a déjà exposé, avec toute la clarté & la précision possible.

Si, au contraire, mon essai a le malheur d'échouer, ma peine seroit superflue ; personne n'en tireroit du profit, & il se trouveroit que j'aurois pû m'en épargner le travail. Je pourrois cependant indiquer la nouvelle méthode que nos Oeconomos ordinaires employent en semant le tréfle, ou avec le semoir, ou avec une charruë fort légère. Mais l'Auteur du même Traité a judicieusement observé que cette nouvelle méthode ne sauroit encore, généralement parlant, être mise en œuvre parmi nous. On ne pourroit s'en servir que dans les plaines, ou du moins dans les endroits qui n'ont point de pente ; & la plus grande partie de notre pays
étant